



Mairie de Charleval-en-Provence

Séance Publique du 24 Novembre 2021 à 20h30

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal, le 17 Novembre 2021 pour la réunion qui a eu lieu le 24 Novembre, en mairie.

Présents : Yves WIGT, Nathalie FAURE, Laurent MOURE, Jean-Luc SUAOU, Sylvie FABRE, Philippe PIRAS, Christiane OLLIVIER, Elisabeth CAYOL, Christine WIGT, Dominique LACROCQ, Jérôme SOULIER, Vincent TROTTET, Sylvain BAGARRI, Solenn BLANCHOT, Christophe HOCMARD

Ont donné pouvoir : Mylène BOYER à Nathalie FAURE, Jean-Charles MALGA à Laurent MOURE, Alexandrine SIAS à Christophe HOCMARD

Absents excusés : Nadège PIGAGLIO

Président : Monsieur Yves WIGT

Secrétaire de séance : Madame Nathalie FAURE

La secrétaire de séance, madame Nathalie FAURE procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant deux conventions. Il s'agit de renouvellement, une pour la Métropole pour la compétence pluviale et une pour les services instructeurs du Pays Salonais pour le droit des sols.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Octobre dernier est adopté. Christophe HOCMARD précise qu'il avait demandé à ce que les débats soient inscrits également dans le procès-verbal. Le procès-verbal du 13 Octobre dernier sera rectifié en ce sens.

Au cours de la réunion, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, a adopté les délibérations suivantes :

2021-69 PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LE PROGRAMME ACTEE 2- SEQUOIA

Le Maire explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place par la Métropole pour les économies de flux dans les bâtiments communaux.

Le maire propose d'adhérer à ce dispositif qui va permettre de bénéficier d'études de consommation énergétique par rapport notamment à la Loi Climat.

Le Maire rappelle que le coût du dispositif est de 1 € par habitant.

Christophe HOCMARD précise que la Mairie a candidaté pour un état des lieux des consommations, le dispositif SEQUOIA prévoyant par ailleurs le financement d'audits, de maîtrise d'œuvre.

Philippe PIRAS informe que le but est d'avoir une étude afin de bénéficier de conseils en matière d'amélioration de la consommation énergétique.

Jean-Luc SUAUAU précise en effet qu'il est intéressant pour la commune d'avoir un diagnostic chiffré.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 -70 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE RECUPERATION DE TEXTILES – METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Le Maire explique que les 2 points d'apports des textiles de la Commune débordent constamment.

La Métropole a changé d'opérateur, la société Provence TLC A a été nommée.

La Commune va percevoir une redevance de 10€ HT/an par emplacement et 15 €/HT par tonne collectée.

L'important n'est pas l'aspect financier mais la qualité de travail du prestataire.

Les deux points d'apport sont, un au Rompidou et un à côté du Château.

Vincent TROTTEY demande si on a connaissance du volume collecté sur Charleval.

Le nouveau prestataire devra fournir cette information.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-73 CONTRAT D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Le Maire informe que l'emprunt était mentionné en ligne budgétaire et qu'il n'a pas été réalisé jusqu'à présent. Il a tenu à le passer en Conseil Municipal bien qu'une décision suffise afin d'informer sur les conditions qui ont été obtenues suite aux négociations avec la BANQUE DES TERRITOIRES et le CREDIT AGRICOLE. Il informe que la BANQUE DES TERRITOIRES est plus intéressante car elle dispose d'une enveloppe européenne qui permet de négocier de bons taux sur les projets de maison de santé notamment.

Il est prévu d'emprunter 600 000 € à la BANQUE DES TERRITOIRES car leur contrat permet un préfinancement le temps de la construction de la maison de Santé.

Les caractéristiques du prêt sont rappelées par le Maire.

Christophe HOCMARD demande le détail de la ligne budgétaire d'emprunt inscrite au budget. Le Maire explique que le montant distingue 3 opérations : 2 crédits relais (FCTVA et Fonds de concours) et l'emprunt pour le projet de maison de santé.

Il y a bien une distinction entre les emprunts et la ligne de trésorerie.

Christophe HOCMARD demande si les lots ont été notifiés. Le Maire précise qu'une nouvelle consultation est prévue et des précisions ont été demandées sur les lots attribués. Les dates de commission ont été fixées aux 9 et 22 Décembre.

Christophe HOCMARD informe qu'il votera contre cette délibération compte tenu de la démesure du projet à la fois financière, spatiale, technique...

Le Maire précise que les locaux professionnels de santé généreront des revenus locatifs qui permettront de payer les échéances d'emprunt.

Vincent TROTTEY demande si la commune a la possibilité de renégocier le montant du prêt à la hausse aux mêmes conditions. Les taux d'intérêts fluctuant, le Maire précise que les compléments de prêt se négocient aux conditions en vigueur au jour de la négociation.

La délibération est adoptée à la **majorité, par 16 voix pour et 2 voix contre** (Christophe HOCMARD et Alexandrine SIAS).

2021-74 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire informe du projet de convention de servitudes au profit de la SARL GIRARD pour la mise en place de panneaux photovoltaïques. La Société ENEDIS a proposé un projet de convention de servitudes afin de réaliser des travaux de raccordement d'une ligne électrique souterraine et la pose de deux coffrets électriques sur la parcelle cadastrée section BL, numéro 259 appartenant à la commune, lieu-dit les Escourches.

Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

La commune percevra au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-71 AMENDEMENT DE LA DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire explique que cette délibération découle des remarques de la Préfecture suite à la clôture du budget annexe « Vie culturelle et activités touristiques » au 31/12/2020.

La DGFIP avait souhaité la suppression de ce budget, le résultat devant être repris dans le budget principal.

Les montants sont les suivants :

- Résultat de Fonctionnement :	- 22 105.76 €
- Résultat d'Investissement :	+ 6 385.03 €

Christophe HOCMARD demande si les 22 105.76 € sont à déduire de la Capacité d'Autofinancement dégagée en fin d'année dernière pour 132 151.56 €. Le Maire précise qu'effectivement c'est le cas.

Christophe HOCMARD informe que ce résultat négatif, a un impact de 15% de moins sur la Capacité d'Autofinancement ce qui est important.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-72 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Le Maire précise qu'il convient de réajuster le budget initial notamment au niveau des frais de personnel.

Le Maire explique qu'il y a des nouveaux contrats aidés aux Services Techniques, les frais étant compensés en partie en recettes par l'Etat.

Au niveau de l'investissement, le Maire précise qu'il y a quelques dépassements sur certains projets qui sont compensés par les subventions qui ont été acquises après le vote du budget.

Christophe HOCMARD demande si les 71 375 € inscrits en Personnel Non titulaire représentent uniquement les contrats aidés. Non, il s'agit de tout le personnel non titulaire.

La somme inscrite de 33 375 € correspond en partie à la subvention de l'OT qui n'est plus nécessaire.

Christophe HOCMARD précise que cette somme ne peut pas compenser à la fois l'affectation du résultat de fonctionnement de l'OT et les dépenses de personnel non titulaire.

La délibération est adoptée à la **majorité, par 16 voix pour et 2 abstentions** (Christophe HOCMARD et Alexandrine SIAS).

2021-75 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe que la commune, souhaite reconduire sa ligne de trésorerie qui arrive à échéance au 21/12/2021 pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie, mais également faire face à l'attente de versement des diverses subventions.

Il est proposé de retenir l'offre du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence – Crédit Agricole CIB (sa filiale spécialisée) pour un montant maximum de crédits de 500 000 €, les modalités étant identiques à celles de l'année dernière.

Christophe HOCMARD demande si on a le coût de la ligne de trésorerie. Il est précisé que le coût sera connu à la date de l'échéance.

La décision est adoptée à la majorité, par 16 voix pour et 2 abstentions (Christophe HOCMARD et Alexandrine SIAS).

2021-76 APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE A LA COMPETENCE « EAU PLUVIALE »

Le Maire précise qu'en attente des évolutions législatives sur le retour des compétences de proximité aux communes, il est donc proposé de renouveler cette convention de gestion.

Les conventions ont été conclues pour une durée d'un an et prolongées par avenants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021- 77 APPROBATION DE LA CONVENTION Service Instructeur Commun du Conseil de Territoire du Pays Salonais Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

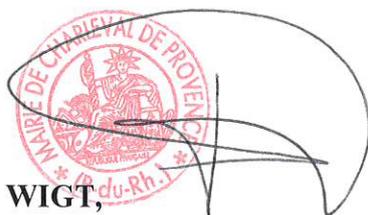
Le Maire rappelle qu'il existe une mutualisation des services d'instruction de l'Autorisation du Droits des Sols avec le territoire du Pays Salonais pour les modifications de PLU. Le coût est évalué à 7 900 € par an. La convention est proposée à la reconduction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les décisions ont été envoyées à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire expose la situation actuelle sur l'évolution de la Métropole et des Territoires.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses également, la séance est levée à 21h15.

A Charleval, le 26 Novembre 2021



**Yves WIGT,
Maire de CHARLEVAL**

